



Ajout d'un secon nom de famille

Par **agautier1609**, le **28/03/2012** à **13:36**

Pour des raisons qui me semblent pas être vanité,à ce jour maman de mon fils de 27 mois j'ai bien souvent du mal (au vue de mon tout jeune age) a justifier que Timéo est mon fils en effet il porte le seul nom de famille de son père.

Toutes les démarches malgré le livret de famille et les ressemblances je dois montrer patte blanche.

Je souhaite juste ajouter à coté du nom de son père mon nom de famille

Est ce possible officiellement?

Et si oui y a t-il des frais?

Par **youris**, le **28/03/2012** à **20:35**

bjr,

vous ne pouvez pas changer le nom qui figure sur l'acte de naissance de votre enfant dès l'instant ou vous avez choisi de lui donner ce nom.

à moins que vous puissiez justifier d'un motif légitime pour en changer ce qui ne semble pas être le cas.

mais vous pouvez lui donner votre nom comme nom d'usage.

cdt